



Le CLEEE regroupe 84 entreprises et fédérations professionnelles grandes consommatrices d'électricité et de gaz, dont 60% d'industriels et 40% dans le tertiaire.

Nous représentons une consommation annuelle de 60 TWh d'électricité et 30 TWh de gaz.

Notre objectif est de préserver la compétitivité de nos entreprises et d'encourager leur décarbonation à travers un prix de l'électricité stable et en rapport avec les coûts de production.

Contact :

[Frank.roubanovitch@cleee.fr](mailto:Frank.roubanovitch@cleee.fr)

[Therese.Sliva-Marion@cleee.fr](mailto:Therese.Sliva-Marion@cleee.fr)

## Le point de vue du CLEEE sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Le CLEEE partage les objectifs de la PPE mais regrette que certaines des solutions envisagées aillent diamétralement à l'encontre de ceux-ci.

Sur l'électricité, le mécanisme de taxation – redistribution envisagé en remplacement de l'Arenh, s'il était mis en place, n'apporterait aux consommateurs qu'une protection minimale contre les aléas du marché et aucune visibilité de long terme sur le prix de l'électricité. Il serait un frein aux investissements de décarbonation et à la réindustrialisation de la France.

Seule une véritable régulation du prix de l'électricité permettra l'atteinte des objectifs de la PPE.

Sur le gaz, l'augmentation excessive des coûts hors molécule fait porter un risque sur la compétitivité de nos entreprises avec, en corollaire, un risque de simple délocalisation des émissions de CO2.

# Réponse CLEEE PPE

## Une véritable régulation du prix de l'électricité est nécessaire

L'électricité est l'une des principales clés de la décarbonation de notre économie. Nos entreprises sont en première ligne pour mettre en œuvre cette transition, qui nécessite de lourds investissements, tout en maintenant leur compétitivité.

Nous soutenons l'ambition de la PPE d' « assurer un prix de l'électricité décarboné compétitif par rapport aux solutions fossiles » et de « donner des signaux de long terme pour déclencher des investissements et garantir l'accès à une énergie bas carbone et compétitive ».

Un prix de l'électricité compétitif et stable constitue la clé qui permettra à nos entreprises d'investir et se développer sur notre territoire.

La PPE souligne à juste titre que le cadre de marché européen actuel « ne permet pas de faire émerger un signal prix de long terme nécessaire aux producteurs (...) et aux consommateurs pour investir dans la décarbonation de leur consommation ».

RTE rappelle dans son analyse « *Economie du système électrique* » de juillet 2024 que le prix de marché de l'électricité restera indexé 75% du temps sur celui du gaz dans les 10-15 prochaines années, et prévoit une grande fluctuation du prix annuel moyen, dans une fourchette allant de 40 à 180 €/MWh !

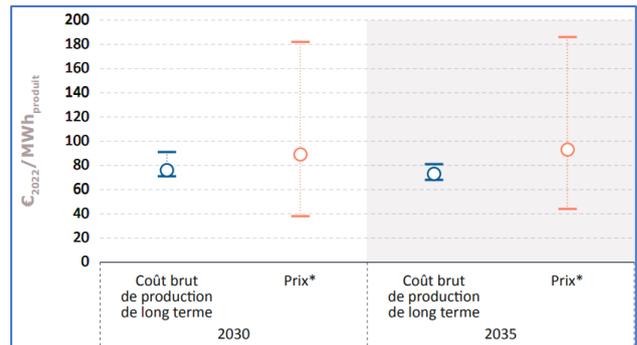
Face à une telle alternance imprévisible d'épisodes de prix très élevés, délétères pour notre industrie, et d'épisodes de prix bas qui mettent EDF en difficulté, une solide régulation des prix est indispensable.

La PPE se réjouit à juste titre que le nouveau « paquet [européen] mentionne explicitement la possibilité d'appliquer les instruments de régulation de long terme au parc nucléaire

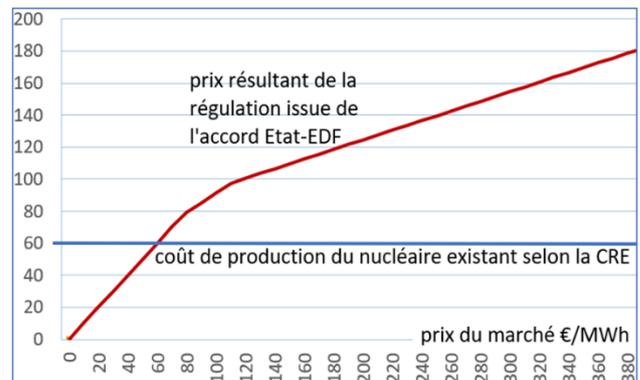
existant ».

Pourtant, le dispositif de régulation envisagé par l'accord Etat-EDF de novembre 2023 n'emprunte pas cette voie. Malgré les alertes de RTE, il maintient volontairement une forte exposition des consommateurs au prix du marché.

Le premier graphique (source RTE) montre un contraste saisissant entre un coût de production électrique très stable et un prix de marché très volatil.



Le second graphique (calculs CLEEE) montre que le prix résultant de la régulation Etat-EDF restera très dépendant des prix du marché et très peu protecteur en cas de crise.



Le dispositif envisagé dans la PPE n'apporte donc aucune visibilité sur les prix qui resteront largement tributaires des aléas du marché et des prix du gaz ; il protégera très mal les consommateurs en cas de nouvelle crise ; il est contraire aux objectifs de la PPE de « faire bénéficier les consommateurs de la compétitivité et de la stabilité des coûts du nucléaire existant ».

Symétriquement, l'absence de revenu garanti pour EDF mettrait à risque sa capacité d'investissement en cas d'épisode de prix bas prolongé, que n'exclut pas RTE.

**Une véritable régulation, fixant le prix de l'électricité nucléaire à un niveau proche de son coût de production, est indispensable à l'électrification, qui prend déjà du retard, et à la réindustrialisation du pays.**

### **Gaz : la recherche d'un bon équilibre**

Le CLEEE adresse une mise en garde contre la tentation française de surtaxer le gaz.

En effet, à la fin de la décennie, le prix du gaz français deviendra vertigineux pour la majeure partie des entreprises et ce, non pas en raison d'une forte volatilité des prix de marché mais à cause de l'augmentation accélérée des coûts hors molécule :

- ✓ Les taxes : La TICGN, dont le montant a presque doublé en 2024, et dont la trajectoire haussière pourrait se poursuivre.
- ✓ L'EU-ETS2 (système d'échange de quotas CO2 pour les secteurs du bâtiment et du transport routier) dont le montant atteindra 20 €/MWh à partir de 2027 pour un prix de CO2 à 100 €/t.
- ✓ Les certificats de production de biométhane (CPB), dont le secteur tertiaire et les particuliers supporteront le coût, autour de 20 €/MWh à horizon 2030 avec la trajectoire envisagée.
- ✓ L'acheminement, qui a augmenté de 24% en 2024 du fait de la diminution des consommations conjuguée à une hausse des coûts de réseaux.

Au total, nous estimons la hausse du coût hors molécule entre 2024 et 2027 à 40-50% pour les industriels non soumis à l'EU-ETS1, et à 60-70% pour les consommateurs particuliers et tertiaires.

Nous serons ainsi le pays d'Europe qui paiera son gaz le plus cher, les consommateurs payant trois fois sa décarbonation : une fois via le CPB, une fois via le quota de CO2 (l'EU-ETS2), une fois via la TICGN.

Le CLEEE tire la sonnette d'alarme sur le risque que cette politique fait porter sur le maintien

(et le développement) de nos entreprises, et appelle à une trajectoire tarifaire soutenable.

Nous appelons à une remise à plat de l'ensemble des coûts hors molécule.

**Taxer le gaz de manière excessive sans tenir compte de la capacité d'absorption des coûts par le consommateur n'aboutirait qu'à une fausse transition énergétique marquée par une accélération des départs d'industriels avec, en corollaire, une simple délocalisation des émissions de CO2 et un coût insupportable des infrastructures pour le consommateur de gaz résiduel.**

### **CO2**

La PPE rappelle que « la France est aujourd'hui confrontée à un triple enjeu de souveraineté, de compétitivité et d'accélération de la lutte contre le changement climatique ».

Compte tenu de l'environnement mondialisé dans lequel évoluent nos entreprises, il n'est malheureusement pas possible de se focaliser uniquement sur le troisième enjeu au détriment des deux premiers.

Rappelons que la taxe carbone chinoise est sept fois moins élevée que l'EUA européen. Un acier décarboné chinois sera ainsi sensiblement moins cher qu'un acier décarboné produit sur le sol européen.

Vouloir améliorer la compétitivité de nos entreprises, tout en taxant - dans le même temps - leurs émissions de CO2 de manière discriminante face à leurs concurrents chinois ou américains est le plus sûr moyen de conduire à des délocalisations.

### **Certificats d'Economie d'Energie : un dispositif en surchauffe**

Tout en soutenant les objectifs du dispositif, le CLEEE attire l'attention sur son coût croissant pour les consommateurs. Nous rejoignons les conclusions de la Cour des Comptes du 17/09/2024 et **appelons à un gel du niveau d'obligation** tant que les problèmes identifiés (fraudes, écart entre économies d'énergie théorique et réalité, multiplication de programmes peu efficaces...) ne sont pas adressés et résolus.

### **Effacements de consommation : un besoin de visibilité**

Nous saluons l'ambition de la PPE de « développer massivement les flexibilités côté consommation » mais rappelons qu'une plus grande prévisibilité sur la rémunération de l'effacement est nécessaire pour favoriser l'émergence de nouveaux effacements.

La grande volatilité du niveau de rémunération, liée à une approche principalement basée sur le marché, constitue un frein.